

RCS : SEDAN
Code greffe : 0802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SEDAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 50204
Numéro SIREN : 348 931 577
Nom ou dénomination : CHAMPAGNE ARDENNE REVISION

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2024 sous le numéro de dépôt 466

SASU CHAMPAGNE ARDENNE REVISION

28 BOULEVARD LUCIEN PIERQUIN

08000 WARCQ

Dépôt n° *486* du
- 1 MARS 2024

COMPTES ANNUELS

ACR-ADC CABINET PIERQUIN
28 BOULEVARD LUCIEN PIERQUIN

08000 WARCQ
03-24-59-70-50

Désignation de l'entreprise : SASU CHAMPAGNE ARDENNE REVISION Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 28 BOULEVARD LUCIEN PIERQUIN 08000 WARGQ Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 4 8 9 3 1 5 7 7 0 0 0 4 6 Néant *

				Exercice N clos le, <u>3 1 0 8 2 0 2 3</u>		N-1 <u>3 1 0 8 2 0 2 2</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
	Frais de développement *	CX	CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG					
	Fonds commercial (1)	AH	AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	21 020	21 020	21 020		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO					
	Constructions	AP	AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	41 000	966	40 034		
	Immobilisations en cours	AV	AW					
	Avances et acomptes	AX	AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
	Autres participations	CU	CV					
	Créances rattachées à des participations	BB	BC					
	Autres titres immobilisés	BD	BE					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Prêts	BF	BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	BI					
	TOTAL (II)	BJ	BK	62 020	966	61 054	21 020	
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
En cours de production de services		BP	BQ	19 450		19 450	7 890	
Produits intermédiaires et finis		BR	BS					
Marchandises		BT	BU					
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW					
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	194 199	38 182	156 017	260 034	
	Autres créances (3)	BZ	CA	44 464		44 464	35 205	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE					
	Disponibilités	CF	CG	266 704		266 704	330 726	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 659		2 659	2 602	
	TOTAL (III)	CJ	CK	527 476	38 182	489 294	636 456	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	589 496	39 148	550 347	657 476		
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP						
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :				(3) Part à plus d'un an :	CR	45 747	
		Stocks :						

Certifié conforme
le Président

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid-Quanda

Désignation de l'entreprise : SASU CHAMPAGNE ARDENNE REVISION

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2.1.0....0.0.0.....)	DA	210 000	210 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	21 000	21 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/>)	DG	202	157	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	33 958	33 795	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	265 160	264 952	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)	DV	240 636	180 974	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 675	135 273	
	Dettes fiscales et sociales	DY	35 877	60 078	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		16 200	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	285 188	392 524		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	550 347	657 476		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	285 188	392 524	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU CHAMPAGNE ARDENNE REVISTON		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF	
			} services*	FG	365 300	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		365 300	FK		FL	371 011
	Production stockée*					FM	11 560	7 565
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		200
	Autres produits (1) (11)					FQ	17	166
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	376 877
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	291 423	295 575
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 395	731
	Salaires et traitements*					FY	25 360	24 911
	Charges sociales (10)					FZ	10 897	10 890
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*			GA	966	
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Autres charges (12)			GE	27	1		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	330 069
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	46 808	46 834
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	177	108
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	177	108
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 463	961
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	1 463	961
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 285)	(854)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	45 522	45 980

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cesud-Quadrif

Désignation de l'entreprise : SASU CHAMPAGNE ARDENNE REVISION

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)			
Impôts sur les bénéfices *		(X)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	11 564	12 185	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	377 054	379 049	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	343 096	345 254	
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP			
		HQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	1 463	961	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
(9)	Dont transferts de charges	A1		200	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(13)	Dont cotisations obligatoires Madelin	A9			
		A7			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		Exercice N-1	
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		Exercice N-1	
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVOIS

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice		NA
Evènements significatifs postérieurs à la clôture		NA
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	x	
Dérogations		NA
Permanence ou changement de méthodes	x	
Informations générales complémentaires	x	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Fonds commercial	x	
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
Dettes garanties par des sûretés réelles		NA
Montant des engagements financiers		NA
Informations en matière de crédit bail		NA
Engagement en matière de pensions et retraites		NS
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures		NA
Liste des filiales et participations		NA

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Règles et méthodes comptables

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

De la SAS "Champagne Ardenne Révision" sis à WARCQ (08000), 28 boulevard Lucien Pierquin dont le secteur d'activité est l'exercice de la profession de Commissariat aux Comptes

L'annexe au bilan avant la répartition de l'exercice clos le 31-08-2023, dont le total est de 550.347 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 365.300 Euros et un dégageant un bénéfice de 33.958 Euros, ont été établies selon les normes définies par les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du recueil reprenant l'ensemble des normes comptables en vigueur à la clôture de l'exercice ; ces normes comprennent les dispositions réglementaires issues du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, les règlements ultérieurs de l'ANC le modifiant & les dispositions infra-réglementaires issues des notes de présentations des règlements de l'ANC, des avis du CNC ainsi que de leur note de présentation, des recommandations du CNC et de l'ANC et, enfin des communiqués, des prises de position et des notes d'information.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis par le Président de la société.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les principes d'établissement des comptes annuels ont été appliqués conformément aux hypothèses de bases :

- images fidèles,
- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- régularité et sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives conformément à la directive 2013/34/UE du 16 juin 2013, art.3 & c.com.art.L123-16-1 modifié. Sauf mention, les

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

montants sont exprimés en Euros.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Modalités pratiques d'application des règles comptables relatives aux actifs :

La société ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins fixés à l'article L. 123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entreprise n'a pas identifié d'immobilisation décomposable.

Options prises dans le cadre de l'application des règles comptables :

L'entité a décidé :

- en ce qui concerne les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement, la comptabilisation en charges de l'exercice.

La société n'a pas formulé d'option sur les points suivants au titre desquels elle n'était pas concernée :

- les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission,
- les coûts de développement,
- les composants de 2ème catégorie et les provisions pour grosse révisions,
- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur titres de participation et des titres de placement immobilisés,
- les droit de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations,
- les coûts d'emprunt miés à l'acquisition d'actif.

Informations générales complémentaires

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévu. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, n'ont pas encore

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

fait l'objet d'une option. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises en escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Tant sur le plan comptable qu'au plan fiscal, les amortissements pour dépréciation sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage.

En l'absence de décomposition :

- | | |
|-------------------------------------|--------------|
| - matériel de bureau & informatique | de 2 à 5 ans |
| - matériel de transports | de 2 à 5 ans |

Lorsque l'entreprise dispose d'indices de perte de valeur concernant certains actifs, un test de dépréciation est effectué, il consiste à comparer la valeur nette comptable à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est-à-dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti" pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les travaux en cours sont valorisés en fonction de l'état d'avancement à la clôture de l'exercice au prix de vente déduction faite d'un abattement lié à notre contrat de prestation de service ainsi que d'un abattement supplémentaire de 5%.

Cette méthode simple d'application n'a pas d'indices significatives sur la valorisation des stocks compte tenu de leur rotation rapide.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments			Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	
Clientèle	20 276			20 276
Indemnité clientèle	744			744
Total	21 020			21 020

En application des dispositions de l'article 214-3 du Plan Comptable Général , l'entreprise a estimé que son fonds de commerce n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, n' a pas été amorti.

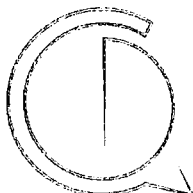
CHAMPAGNE ARDENNE REVISION
Société par Actions Simplifiée
au Capital Social de 210.000 €uros
Siège Social :
28, Boulevard Lucien Pierquin - 08000 WARCQ

RCS SEDAN 348 931 577

--oOo--

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

---oOo---



"DUMONT & ASSOCIES – COMMISSAIRE AUX COMPTES"
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes Est
16, Avenue François Mitterrand
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Août 2023

A l'associé unique de la société "CHAMPAGNE ARDENNE REVISION",

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la décision de l'Associé Unique du 14 Avril 2022 nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société "CHAMPAGNE ARDENNE REVISION" relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Charleville-Mézières, le 13 Décembre 2023

"DUMONT & ASSOCIES – COMMISSAIRE AUX COMPTES"

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes Est



Pierre DUMONT

mandataire social

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes Est

Annexe au rapport : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2023 12			Exercice N-1 31/08/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles	21 020		21 020	21 020			
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	41 000	966	40 034		40 034		
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total II	62 020	966	61 054	21 020	40 034	190.46		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services	19 450		19 450	7 890	11 560	146.51	
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	194 199	38 182	156 017	260 034	104 017	40.00	
	Autres créances	44 464		44 464	35 205	9 259	26.30	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	266 704		266 704	330 726	64 022	19.36		
Charges constatées d'avance (3)	2 659		2 659	2 602	57	2.19		
Total III	527 476	38 182	489 294	636 456	147 163	23.12		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	589 496	39 148	550 347	657 476	107 129	16.29		

DUMONT & ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1		
		31/08/2023	12	31/08/2022	12	
				Euros	%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 210 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	210 000		210 000		
	Réserves					
	Réserve légale	21 000		21 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles					
	Réserves réglementées					
	Autres réserves	202		157	45	28.55
	Report à nouveau					
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	33 958		33 795	163	0.48
	Subventions d'investissement Provisions réglementées					
	Total I	265 160		264 952	208	0.08
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées					
	Total II					
PROVISIONS	DUMONT & ASSOCIÉS COMMISSAIRE AUX COMPTES					
	Provisions pour risques Provisions pour charges					
	Total III					
DETTES (1)	Dettes financières					
	Emprunts obligataires convertibles					
	Autres emprunts obligataires					
	Emprunts auprès d'établissements de crédit					
	Concours bancaires courants					
	Emprunts et dettes financières diverses	240 636		180 974	59 662	32.97
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 675		135 273	126 598	93.59	
Dettes fiscales et sociales	35 877		60 078	24 201	40.28	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes			16 200	16 200	100.00	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)					
	Total IV	285 188		392 524	107 337	27.35
	Ecarts de conversion passif (V)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	550 347		657 476	107 129	16.29

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

285 188 392 524

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2023 12			Exercice N-1 31/08/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	365 300		365 300	371 011		5 711	1.54
Chiffre d'affaires NET	365 300		365 300	371 011		5 711	1.54
Production stockée			11 560	7 565		3 995	52.81
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation				200		200	100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				17		149	89.95
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			376 877	378 942		2 065	0.54
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			291 423	295 575		4 152	1.40
Impôts, taxes et versements assimilés			1 395	731		664	90.75
Salaires et traitements			25 360	24 911		450	1.81
Charges sociales			10 897	10 890		8	0.07
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			966			966	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			27	1		26	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			330 069	332 108		2 039	0.61
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			46 808	46 834		26	0.06
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

DUMONT & ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2023	12	31/08/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	177		108		70	64.72
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	177		108		70	64.72
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	1 463		961		501	52.13
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	1 463		961		501	52.13
2. Résultat financier (V-VI)	1 285		854		432	50.54
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	45 522		45 980		458	1.00
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	11 564		12 185		621	5.10
Total des produits (I+III+V+VII)	377 054		379 049		1 995	0.53
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	343 096		345 254		2 159	0.63
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	33 958		33 795		163	0.48

DUMONT & ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

1 463 961
ACR-ADC CABINET PIERQUIN

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Règles et méthodes comptables

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

De la SAS "Champagne Ardenne Révision" sis à WARCQ (08000), 28 boulevard Lucien Pierquin dont le secteur d'activité est l'exercice de la profession de Commissariat aux Comptes

L'annexe au bilan avant la répartition de l'exercice clos le 31-08-2023, dont le total est de 550.347 €uros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 365.300 €uros et un dégageant un bénéfice de 33.958 €uros, ont été établies selon les normes définies par les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du recueil reprenant l'ensemble des normes comptables en vigueur à la clôture de l'exercice ; ces normes comprennent les dispositions réglementaires issues du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, les règlements ultérieurs de l'ANC le modifiant & les dispositions infra-réglementaires issues des notes de présentations des règlements de l'ANC, des avis du CNC ainsi que de leur note de présentation, des recommandations du CNC et de l'ANC et, enfin des communiqués, des prises de position et des notes d'information.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis par le Président de la société.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -
(PCG Art. 831-1/1)

DUMONT & ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Principes et conventions générales

Les principes d'établissement des comptes annuels ont été appliqués conformément aux hypothèses de bases :

- images fidèles,
- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- régularité et sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives conformément à la directive 2013/34/UE du 16 juin 2013, art.3 & c.com.art.L123-16-1 modifié. Sauf mention, les

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

montants sont exprimés en Euros.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Modalités pratiques d'application des règles comptables relatives aux actifs :

La société ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins fixés à l'article L. 123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entreprise n'a pas identifié d'immobilisation décomposable.

Options prises dans le cadre de l'application des règles comptables :

L'entité a décidé :

- en ce qui concerne les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement, la comptabilisation en charges de l'exercice.

La société n'a pas formulé d'option sur les points suivants au titre desquels elle n'était pas concernée :

- les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission,
- les coûts de développement,
- les composants de 2ème catégorie et les provisions pour grosse révisions,
- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur titres de participation et des titres de placement immobilisés,
 - les droit de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations,
- les coûts d'emprunt miés à l'acquisition d'actif.

DUMONT & ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Informations générales complémentaires

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévu. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, n'ont pas encore

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

fait l'objet d'une option. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises en escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Tant sur le plan comptable qu'au plan fiscal, les amortissements pour dépréciation sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage.

En l'absence de décomposition :

- | | |
|-------------------------------------|--------------|
| - matériel de bureau & informatique | de 2 à 5 ans |
| - matériel de transports | de 2 à 5 ans |

Lorsque l'entreprise dispose d'indices de perte de valeur concernant certains actifs, un test de dépréciation est effectué, il consiste à comparer la valeur nette comptable à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est-à-dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Stocks

DUMONT & ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti" pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les travaux en cours sont valorisés en fonction de l'état d'avancement à la clôture de l'exercice au prix de vente déduction faite d'un abattement lié à notre contrat de prestation de service ainsi que d'un abattement supplémentaire de 5%.

Cette méthode simple d'application n'a pas d'indices significatives sur la valorisation des stocks compte tenu de leur rotation rapide.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Clientèle	20 276			20 276	
Indemnité clientèle	744			744	
Total	21 020			21 020	

En application des dispositions de l'article 214-3 du Plan Comptable Général , l'entreprise a estimé que son fonds de commerce n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, n' a pas été amorti.

DUMONT & ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

« CHAMPAGNE ARDENNE RÉVISION »
Société par actions simplifiée au capital de 210.000 Euros
Siège social : 28 boulevard Lucien Pierquin, 08000 WARCQ
348.931.577 RCS Sedan

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 DECEMBRE 2023

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 33.794,76 Euros comme suit :

Origine :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 33.958,00 Euros,
- Autres réserves : 201,56 Euros,
- **Bénéfice distribuable : 34.159,56 Euros.**

Affectation :

- la somme de 33.750,00 Euros 33.750,00 Euros,
à titre de dividendes à l'Associé unique,
soit un montant de 13,50 Euros pour chacune des
2.500 actions composant le capital social,
- le solde, soit le montant de 409,56 Euros, 409,56 Euros,
au poste « Autres réserves » qui se trouve ainsi porté au
même montant,

Total égal au bénéfice distribuable de l'exercice..... 34.159,56 Euros.

L'associée unique reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,80% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,20%, soit une taxation globale de 30%, mais que de par sa qualité, l'Associée unique n'est pas concernée par ce prélèvement.

Le dividende sera mis en paiement, au siège social, à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Associée unique prend acte que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

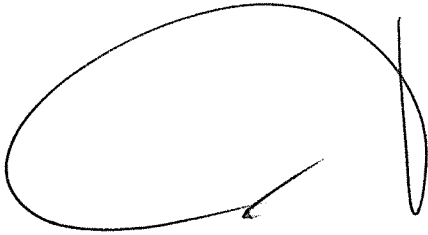
d

Exercices
2019/2020
2020/2021
2021/2022

Dividendes
22.000 Euros
15.500 Euros
33.750 Euros

éligibles à l'abattement.
éligibles à l'abattement.
éligibles à l'abattement.

Certifié conforme,
Le Président,
Jean-Bernard PIERQUIN :

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a vertical stroke.